



République française – Département de la Haute-Saône
Communauté de communes
des 4 Rivières

Procès-Verbal du Conseil communautaire
Séance du mardi 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 20 heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des 4 Rivières régulièrement convoqué se sont réunis en session ordinaire à DAMPIERRE-SUR-SALON au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Dimitri DOUSSOT, Président en exercice.

Date de la convocation : mercredi 18 juin 2025

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation de l'Agence France Locale par Mathieu ROSNARHO, chargé de relation,
- Présentation du CNAS par Frédéric BRIGUE, vice-président du CNAS en Haute Saône,
- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil communautaire,
- Compte-rendu des décisions du Président,
- Délibération - Demande de subvention pour la pose de bordures de trottoir en 2025,
- Délibération - Attribution de subventions « Toiture »,
- Délibération - Attribution d'une subvention « Rénovation de façade »,
- Délibération - Attribution d'une subvention « MaPrimeRénov' Global »,
- Délibération - Attribution d'une subvention « MaPrimeAdapt' »,
- Délibération - Partenariat avec le Département de la Haute-Saône portant sur les aides aux propriétaires privés pour la production de logements locatifs conventionnés,
- Délibération - Partenariat avec le Département de la Haute-Saône portant sur les aides aux propriétaires pour la rénovation énergétique de leur logement,
- Délibération - Attribution de subventions pour des manifestations culturelles,
- Délibération - Correction d'erreurs matérielles dans le règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise,
- Délibération - Attribution d'une subvention « Construction / Rénovation / Acquisition » à Jordane PRETET pour la rénovation de son garage automobile,
- Délibération - Décision modificative n°1 du budget annexe des Theillières,
- Questions diverses.

Membres présents prenant part au vote : **Autet** : Dominique PERILLOUX, **Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur** : Alain BERTHET, Gérald DENOIX, Jean-Marie BERTRAND, Sylvie BOUVERET, **Champlitte** : Christian GUILLAUME, Jean-Christophe PINEAU, Martine GAUTHERON, Patrice COLINET, **Dampierre-sur-Salon** : Frédéric MAUCLAIR, Jennifer VASSENET, Régis VILLENEUVE, **Delain** : Jean ALLEMAND, **Denèvre** : Eric ROUHIER, **Fédry** : Jean ROBLET, **Ferrières-lès-Ray** : Fabienne RICHARDOT, **Larret** : Mickaël MAIROT, **Lavoncourt** : Marc ROLLET, **Mercey-sur-Saône** : Aurélien GIROD, **Montot** : André BROUILLET, **Mont-Saint-Léger** : Dominique LAMIDIEU, **Montureux-et-Prantigny** : Catherine JACQUEMARD, **Percey-le-Grand** : Jean-Pierre REBILLY, **Ray-sur-Saône** : Christelle CARD, **Recologne** : Marie-Claire GAXATTE, **Roche-et-Raucourt** : Sylvain WILHELM, **Savoieux** : Jean-Marie BOURDENET, **Seveux-Motey** : Jean NOLY, Yoann ROBERT, **Theuley** : Françoise RIONDEL, **Tincey-et-Pontrebeau** : Denis RIONDEL, **Vanne** : Joël MONGIN, **Vauconcourt-Nervezain** : Dimitri DOUSSOT, **Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey** : Michelle MALLEGOL, **Vereux** : Bruno TUPINIER, **Volon** : Jérôme FAVRET.

Pouvoirs :

Commune du mandant	Mandant	Mandataire
Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	Mélanie BEUCHET	Alain BERTHET
Champlitte	Françoise MOUSSARD	Martine GAUTHERON
Champlitte	Jean-Marc HENRIOT	Patrice COLINET
Dampierre-sur-Salon	Laëtitia GOISET	Jennifer VASSENET

Grandecourt	Patrick POISSENOT	Dimitri DOUSSOT
Renaucourt	Alain NICOT	Jean NOLY
Vellexon-Queutrey-et-Vaudey	Dylan DEMARCHE	Michelle MALLEGOL
Villers-Vaudey	Frédéric BESANCON	Denis RIONDEL

Membres suppléants présents également à la réunion et ne prenant pas part au vote : **Mercey-sur-Saône** : Stéphanie GRANTE, **Theuley** : Christelle PAROTY.

Membres absents excusés : **Argillières** : Bernard THIERRY, **Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur** : Mélanie BEUCHET, **Brotte-lès-Ray** : Maurice BIDON, Pierre PATE, **Champlitte** : Catherine LAMBERT, Françoise MOUSSARD, Jean-Marc HENRIOT, Sandra DESGREZ, **Dampierre-sur-Salon** : Laëtitia GOISET, Yannick GUICHARDAN, **Delain** : Sylvie BATAILLE, **Denèvre** : Marc SARREY, **Fédry** : Joël GELINOTTE, **Ferrières-lès-Ray** : Patrice BILLARDEY, **Francourt** : Françoise BUSSON, **Grandecourt** : Patrick POISSENOT, **Lavoncourt** : Jean-Paul CARTERET, **Montot** : Bruno DEGRENAND, **Mont-Saint-Léger** : Joël GARNERY, **Percey-le-Grand** : Eloïse GEOFFROY, **Ray-sur-Saône** : Michel ALBIN, **Recologne** : Raphaël OUDIN, **Renaucourt** : Alain NICOT, Roland JACQUIN, **Roche-et-Raucourt** : David RUBIO, **Savoieux** : Michel ATTALIN, **Tincey-et-Pontrebeau** : Lucien CHAMPONNOIS, **Vaite** : Joël BAUGEY, **Vauconcourt-Nervezain** : Pascal DAMIDEAUX, **Vellexon-Queutrey-et-Vaudey** : Dylan DEMARCHE, **Vereux** : Frédéric MIGNEREY, **Villers-Vaudey** : Frédéric BESANCON, **Volon** : Joëlle GRANTE.

Nombre de membres en exercice :	60
Nombre de membres présents prenant part au vote :	36
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	44
Nombre de suppléants n'ayant pas pris part au vote :	2

Madame Jennifer VASSENET, Conseillère communautaire, a été désigné à l'unanimité au début de la séance par les membres du Conseil communautaire présents pour remplir les fonctions de Secrétaire.

1. Présentation du CNAS par Frédéric BRIGUE, vice-président du CNAS en Haute Saône
Frédéric BRIGUE présente le CNAS.

2. Présentation de l'Agence France Locale par Mathieu ROSNARHO, chargé de relation
Mathieu ROSNARHO présente l'agence France locale.

3. Approbation du procès-verbal du précédent Conseil communautaire
Le Procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 29 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions du Président
Demande de subvention pour la pose de bordures de trottoir en 2025
Le Président a décidé de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre de sa politique voirie pour la pose de bordures de trottoir et de caniveaux :

Argillières	Rue de la fontaine	124 ml de bordures AC1
	Rue des Tiers Gauthier	220 ml de bordures A2
Champlitte	Impasse des grappins	100 ml de bordures A2
	Rue de l'église – Ch. La Ville	15 ml de caniveaux CC2
	Route de Margilly – Ch. la Ville	4 ml de bordures A2
Seveux-Motey	Rue des Prélots – Motey	35 ml de bordures AC1
	Rue des vergers – La Vaivre	610 ml de bordures AC1
Dampierre-sur-Salon	Rue des écoles	90 ml de bordures T2

Attribution du marché de voirie 2025
Le Président a décidé d'attribuer l'accord cadre à bon de commande des travaux de voirie communautaire 2025 sans minimum et un maximum de 1 000 000 € HT au groupement Bongarzone - Velet Terrassements - Guibaudet TP,

Demande de subvention Amendes de police 2025

Le Président a décidé de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre de sa politique de répartition des produits des amendes de police pour les travaux suivants :

à Dampierre-sur-Salon – Rue des écoles : des travaux d'amélioration de la sécurité aux abords du Pôle éducatif (Elargissement de la voie, création de places de stationnement, création de trottoirs, panneaux de signalisation, marquage au sol...) pour un coût de 27 350,25 € HT.

Le Président a défini le plan de financement suivant :

Subvention amendes de police	8 205,07 €
Autofinancement	19 145,18 €
TOTAL	27 350,25 €

5. Délibération n°DCC2025-63 – Attribution de subventions « Toiture »

Le Conseil communautaire ;

Vu la délibération du 25 mai 2021 et du 24 septembre 2024 adoptant le règlement d'intervention pour les aides aux travaux de toiture ;

Vu l'avis de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition de la Vice-présidente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- M. Cyril PARETTE et Mme. Fanny JEANNERET
3 route de Ray, 70130 Ferrières-lès-Ray
Nature de travaux : rénovation de toiture
Montant des travaux : 43 978 €
Aide de 500€

- M. Gilles BARBIER
27 route de Dampierre, 70180 DELAIN
Nature des travaux : rénovation de toiture
Montant des travaux : 13 629 €
Aide : 500 €

- Mme. Sabrina TRINQUESSE
5 place de l'Eglise, 70600 PERCEY-LE-GRAND
Nature des travaux : rénovation de toiture
Montant des travaux : 20 688,80 €
Aide : 500 €

6. Délibération n°DCC2025-64 – Attribution d'une subvention « Rénovation de façade »

Le Conseil communautaire ;

Vu la délibération du 25 mai 2021 et du 24 septembre 2024 adoptant le règlement d'intervention pour les aides à la rénovation de façade ;

Vu l'avis de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat, réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition de la Vice-Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :

- Mme. Bernadette RACLOT
3 route de Vereux, 70180 MONTOT
Nature des travaux : rénovation de façade
Montant des travaux : 16 474,54 €
Aide de 500 €

- M. Hervé BOGARD
643 rue du stade, 70180 Dampierre-sur-Salon
Nature des travaux : rénovation de façade
Montant des travaux : 11 616 €
Aide : 500 €

7. Délibération n°DCC2025-65 – Attribution de subventions « MaPrimeRénov' Global »

Le Conseil communautaire ;

Vu les délibérations du 18 septembre 2012, du 17 décembre 2013, du 20 février 2018 et du 18 février 2020 concernant l'engagement de la CC4R dans le programme « Habiter Mieux » ;

Vu la délibération du 26 octobre 2021 adoptant les actions de la CC4R conduites dans le futur programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat ;

Vu la convention du 12 septembre 2022 concernant le programme d'intérêt général de la Communauté de communes des 4 Rivières pour la période du 12 septembre au 11 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat, réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition de la Vice-présidente ;

Considérant que :

- Ce programme permet aux ménages qui réalisent des travaux d'économie d'énergie de bénéficier d'aides, en plus des aides classiques de l'Anah [Agence Nationale de l'Habitat] ;
- La CC4R accorde, dans le cadre de l'aide aux travaux, une aide forfaitaire de 500 € par ménage bénéficiant du programme ce qui déclenche l'attribution de 500 € du Conseil départemental ;
- Le dispositif « Habiter Mieux » a été renommé « MaPrimeRénov Global » par l'Anah ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- M. Emmanuel BONNET
4 rue de la Forge, 70130 VANNE
Nature des travaux : Isolation combles et toiture, isolation intérieure, menuiseries extérieures, ballon thermodynamique, isolations des rampants.
Montant des travaux : 28 269,11 €
Financeurs : ANAH/CC4R/CD
Aide : 500€

- Mme. Aurore CHAILLET
15 rue du Lavoir, 70100 Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur
Nature des travaux : Isolation combles et toiture, isolation intérieure, menuiseries extérieures, VMC, Ventilation, isolation des rampants.
Montant des travaux : 26 223,74 €
Financeurs : ANAH/CC4R/CD
Aide : 500€

8. Délibération n°DCC2025-66 – Attribution d’une subvention « MaPrimeAdapt’ »

Le Conseil communautaire ;

Vu les délibérations du 18 septembre 2012, du 17 décembre 2013, du 20 février 2018 et du 18 février 2020 concernant l’engagement de la CC4R dans le programme « Habiter Mieux » ;

Vu la délibération du 26 octobre 2021 adoptant les actions de la CC4R conduites dans le futur programme d’intérêt général (PIG) d’amélioration de l’habitat ;

Vu la convention du 12 septembre 2022 concernant le programme d’intérêt général de la Communauté de communes des 4 Rivières pour la période du 12 septembre au 11 septembre 2025 ;

Vu l’avis de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat, réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition de la Vice-présidente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l’unanimité d’attribuer la subvention suivante :

- Mme. Bernadette BOUGUERET
1 Rue de Sauce, 70600 CHAMPLITTE
Nature des travaux : Volets
Montant des travaux : 6 793,50 €
Financeurs : ANAH/CC4R/CD
Aide : 500 €

9. Délibération n°DCC2025-67 – Partenariat avec le Département de la Haute-Saône portant sur les aides aux propriétaires privés pour la production de logements locatifs conventionnés

Le Conseil communautaire ;

Vu les délibérations du 23 octobre 2007, du 17 décembre 2013, du 14 décembre 2015 et du 18 février 2020 concernant l’engagement de la CC4R dans le programme « Politique d’aide aux logements locatifs privés conventionnés » ;

Vu l’avis de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat, réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition de la Vice-présidente ;

Considérant que :

- Ce dispositif permet de soutenir la production de logements locatifs conventionnés par les particuliers et les SCI, en vue de donner ces logements en location à titre de résidence principale pendant 9 ans minimum ;
- Si la Communauté de communes apporte 3 ; 4 ou 5% alors le Département apporte une aide supplémentaire de 3 ; 4 ou 5% du coût des travaux HT pris en compte par l’Anah (dépense de travaux subventionnable maximale de 80 000 € HT) ;
- La CC4R est engagé dans ce dispositif depuis 2007 et apporte une aide de 5 % par logement conventionné déclenchant l’aide supplémentaire de 5 % ;
- La convention actuelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 ;
- Depuis la mise en place du dispositif, la CC4R a subventionné au total 11 dossiers soit 35 389 € d’aides versées ;
- Le département propose de conventionner pour la période 2025-2030 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :
maintenir cette politique ;

- continuer à apporter le soutien financier de la CC4R à la production de logements locatifs privés conventionnés, sur son territoire, en accordant une subvention complémentaire par logement de 5% du coût des travaux Ht pris en compte par l'Anah ce qui déclenche l'attribution d'une subvention équivalente du Conseil Départemental de la Haute-Saône ;
- autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le Conseil Départemental de la Haute-Saône.

10. Délibération n°DCC2025-68 – Partenariat avec le Département de la Haute-Saône portant sur les aides aux propriétaires pour la rénovation énergétique de leur logement

Le Conseil communautaire ;

Vu les délibérations du 18 septembre 2012, du 17 décembre 2013, du 20 février 2018 et du 18 février 2020 concernant l'engagement de la CC4R dans le programme « Habiter Mieux » renommé « ma prime rénov' » ;

Vu la délibération du 26 octobre 2021 adoptant les actions de la CC4R conduites dans le futur programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat ;

Vu l'avis de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat, réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition de la Vice-présidente ;

Considérant que :

- Ce programme permet aux ménages qui réalisent des travaux d'économie d'énergie de bénéficier d'aides, en plus des aides classiques de l'Anah [Agence Nationale de l'Habitat]. Le Conseil départemental a décidé de reconduire cette politique.
- La Communauté de communes apporte 500 € alors le Département apporte une aide supplémentaire de 500 € ;
- La CC4R est engagé dans ce dispositif depuis 2012 ;
- Le département propose de conventionner pour la période 2025-2030 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- de continuer à s'inscrire dans ce programme et que la CC4R accorde, dans le cadre de l'aide aux travaux, une aide forfaitaire de 500 € par ménage bénéficiant du programme ce qui déclenche l'attribution d'une aide de 500 € du Conseil départemental.
- d'autoriser le Président à signer :
- Le protocole territorial avec l'Anah et le Conseil départemental,
- Tous autres documents éventuels afférents.

11. Délibération n°DCC2025-69 – Attribution de subventions pour des manifestations culturelles

Le Conseil communautaire ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 18 juin 2003, du 28 mars 2007, du 30 avril 2013, du 7 octobre 2014 et du 18 octobre 2016 définissant une politique de soutien à l'organisation de manifestation culturelle par une association ;

Vu l'avis de la commission Animation du territoire, Vie associative, Culture et Sport réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition du Vice-président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) d'attribuer les subventions suivantes :

- Concert de chansons françaises organisé le 13 septembre 2025 à Montarlot par l'association « Montarlot Renouveau» :
Dépenses éligibles prévisionnelles : 1 650 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 495€
- Concert « Les Rendez-vous » organisé le 8 juillet 2025 à Lavoncourt par l'Amicale de Lavoncourt
Dépenses éligibles prévisionnelles : 1000 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 300 €
- Concert du groupe Zbong organisé le 22 août 2025 à Seveux par L'association « La Bouilloire des Arts »
Dépenses éligibles prévisionnelles : 1 425 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 428 €
- Conférence gesticulée organisée le 19 septembre 2025 à Seveux par L'association « La Bouilloire des Arts »
Dépenses éligibles prévisionnelles : 1 000 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 300 €
- Projection du film Borderline organisée le 17 octobre 2025 à Seveux par L'association « La Bouilloire des Arts »
Dépenses éligibles prévisionnelles : 700 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 210 €
- La Guinguette des forges organisée le 5, 13 et 19 juillet 2025 à Seveux par L'association « La Bouilloire des Arts »
Dépenses éligibles prévisionnelles : 4 000 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 1 200 €
- Concert acoustique JP NATAF des INNOCENTS organisé le 5 juillet 2025 à Champlitte par L'association « La Brigade des brigands »
Dépenses éligibles prévisionnelles : 967€
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 290 €
- Concert organisé le 12 octobre 2025 à Autet par le Comité des fêtes d'Autet
Dépenses éligibles prévisionnelles : 513 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 154 €
- Festi Roche organisé les 25 et 26 juillet 2025 à Roche-et-Raucourt par L'association « De la bonde au Vannon»
Dépenses éligibles prévisionnelles : 17 000 €
Taux : 30 %
Montant maximum de la subvention : 5 100 €

12. Délibération n°DCC2025-70 – Correction d’erreurs matérielles dans le règlement d’intervention en matière d’immobilier d’entreprise,

Le Conseil communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023, du 26 septembre 2023, du 29 octobre 2024 et du 25 mars 2025 décidant d’adopter les règlements d’intervention en matière d’immobilier d’entreprise ;

Vu l’avis de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition du Vice-président,

Considérant que :

- La Communauté de communes a la compétence « immobilier d’entreprise » ;
- Le Conseil communautaire a adopté 3 règlements d’intervention rendant éligibles l’artisanat, le commerce et l’agriculture avec les règles suivantes :
 - Acquisition/Construction/rénovation
 - Devantures commerciales
 - Locaux de transformation de production locale
 - Fixer un taux d’intervention pour ces 3 règlements à 25% ;
 - Fixer un plancher de subvention à 2 500 €, soit un montant minimal de dépenses subventionnables fixé à 10 000 € ;
 - Fixer un plafond de subvention à 15 000 €, soit un montant maximal de dépenses subventionnables fixé à 60 000 € ;
- Il est nécessaire de corriger une erreur matérielle qui s’est glissée dans le dernier règlement « Acquisition/Construction/rénovation » adopté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l’unanimité de :

- Approuver le règlement d’intervention concernant « acquisition/Construction/rénovation » annexé ;
- Autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d’exécution de la présente délibération.

13. Délibération n°DCC2025-71 – Attribution d’une subvention « Construction / Rénovation / Acquisition » à Jordane PRETET pour la rénovation de son garage automobile

Le Conseil communautaire ;

Vu le règlement d’intervention « construction / rénovation / acquisition » adopté par délibération du 27 juin 2023 et modifié par délibération du 26 septembre 2023, du 29 octobre 2024, du 25 mars 2025 et du 24 juin 2025 ;

Vu l’avis de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition du Vice-président ;

Considérant que :

- M Jordane PRETET exerce son activité dans le domaine de la mécanique automobile 7 rue du Fourneau, à Vellexon-Queutrey-et-Vaudey depuis 2012, sous le statut d’entreprise individuelle.
- Il possède actuellement un bâtiment d’exploitation d’environ 264 m² qu’il souhaite rénover (toiture).

- Aussi, en raison du développement croissant de son activité, il a pour projet de construire une extension à son bâtiment actuel pour une surface de 195 m².
- Le coût prévisionnel du projet est de 77 047 € HT correspondant au coût des travaux.
- L'entreprise pourrait prétendre à une subvention de la CC4R de 25% des dépenses éligibles soit 77 047€ x 25% = 19 261,75 € plafonné à 15 000€, soit une subvention de 15 000€.
- Cette aide est allouée sur la base du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, et conformément au règlement d'intervention de la CC4R ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Accorder une subvention de 15 000 € à Jordane PRETET pour soutien à l'investissement immobilier dans le cadre du projet d'extension de son garage automobile à Vellexon-Queutrey-et-Vaudey,
- Autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

14. Délibération n°DCC2025-72 – Décision modificative n°1 du budget annexe des Theillières

Le Conseil communautaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget ZAE des Theillières ;

Vu l'avis de la commission Affaires générales, Aménagement du territoire, Communications et Finances réunie le 11 juin 2025 ;

Sur le rapport et la proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision suivante :

Investissement				
Dépenses				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
Total				0.00 €
Recettes				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
Total				0.00 €
Fonctionnement				
Dépenses				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
71355	042	632	Variat° stocks terrains aménagés	+2 000.00 €
Total				+2 000.00 €
Recettes				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
7015	70	632	Ventes de terrains aménagés	+2 000.00 €
Total				+2 000.00 €

15. Questions diverses

Alain BERTHET tient à prendre la parole pour préciser qu'il a démissionné de son poste pour des raisons personnelles. Il remercie le conseil communautaire pour sa confiance depuis 2020. Il tient également à remercier le Président, les vices-présidents, et les agents de la CC4R. Il félicite Michelle Mallegol pour son élection.

Sylvie BOUVERET demande si des bornes pour les bio-déchets seront déployées sur le territoire. Le Président répond que le choix a été fait de proposer des composteurs aux habitants du territoire plutôt que de mettre une collecte des biodéchets qui génèreraient des coûts supplémentaires pour les habitants. Les élus échangent sur la problématique de la prolifération des rats, des chats, et des renards.

Frédéric MAUCLAIR informe le comité de pilotage relatif au projet "gymnase" que la prochaine réunion aura lieu le 8 juillet 2025.

Dominique PERILLOUX informe le conseil communautaire qu'il n'y aura pas de maître nageur à la plage d'Autet durant l'été.

Fin de séance : 21h00